

Développement d'une mission « cavité » en DDTM 62

Appui aux particuliers et collectivités

COTITA Carrières et cavités du 25 octobre 2018



Sommaire

1. Réglementation générale
2. Typologie des cavités du Pas-de-Calais
3. Les missions de la DDTM 62
4. Conclusion

Réglementation générale

=> En droit, deux types de cavités souterraines :

Cavités naturelles
Ouvrages civils et militaires
abandonnés et oubliés
Exploitations de matières
non concessibles (calcaire,
gypse, sable, argiles...)



Code de l'environnement



Risque naturel

Exploitations souterraines de
matières concessibles
(mines : charbon, fer...)



Code minier



Risque minier

Réglementation générale

=> Code Civil : article 552

=> Code des collectivités territoriales

- Article L2212-2 et L2212-4 ;

=> Code de l'urbanisme : Article R 111 - 2

=> Code de l'environnement :

- Article L563-6 / R563-10 : Connaissance et Prévention des risques ;
- Article L561-1 : Expropriation de bien exposé ;
- Article L561-3 : Financement.

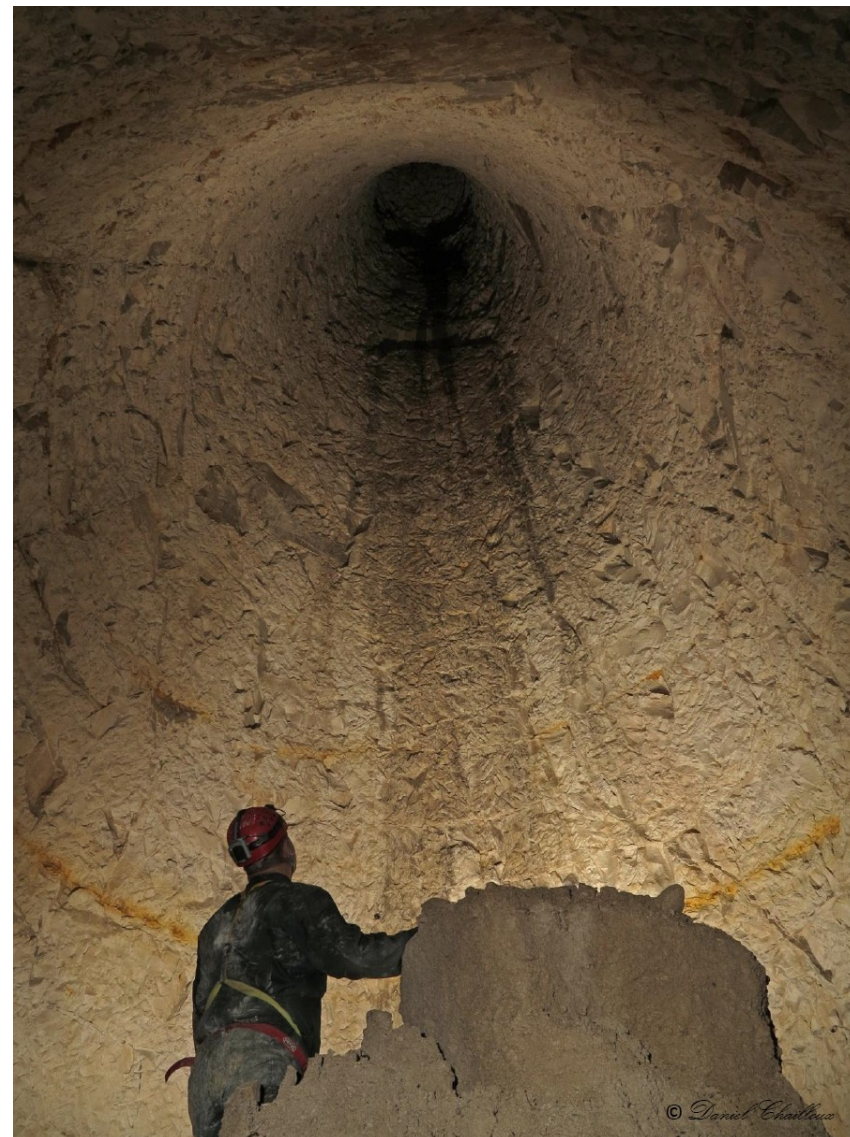
=> Code des assurances : Articles L125-1 à L125-6

- Garantie catastrophe naturelle

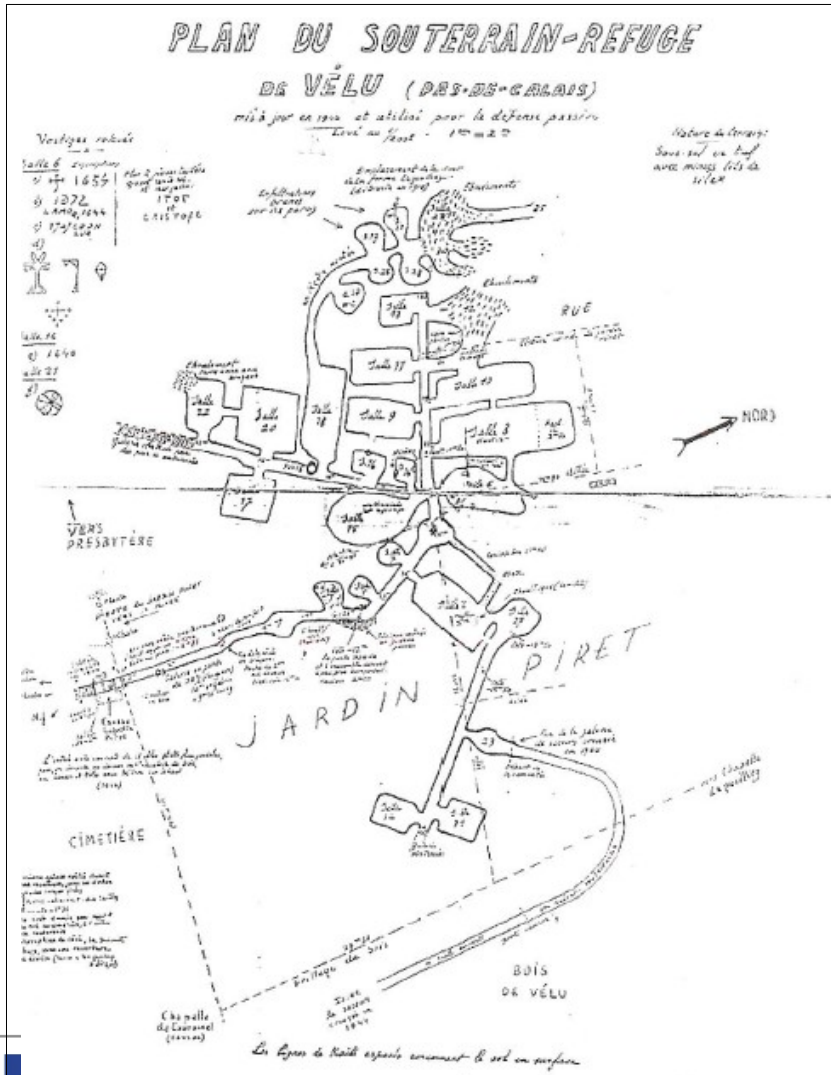
Typologie des cavités souterraines du Pas-de-Calais



Carrière souterraine ARRAS
photos BE Semofi



Typologie des cavités souterraines du Pas-de-Calais



Souterrain refuge de VÉLU
photos DDTM 62

Typologie des cavités souterraines du Pas-de-Calais



Entrée de tranchée souterraine
LA TARGETTE



Effondrements de tranchées souterraines AUCHY-LES-MINES
photo DDTM 62



Tunnel ÉTAPLES-SUR-MER – photo association ARRRAS



Descenderie carrières Wellington ARRAS
photo DDTM 62

La mission « Cavit   » de la DDTM 62

=> Am  lioration de la connaissance et capitalisation de la donn  e :

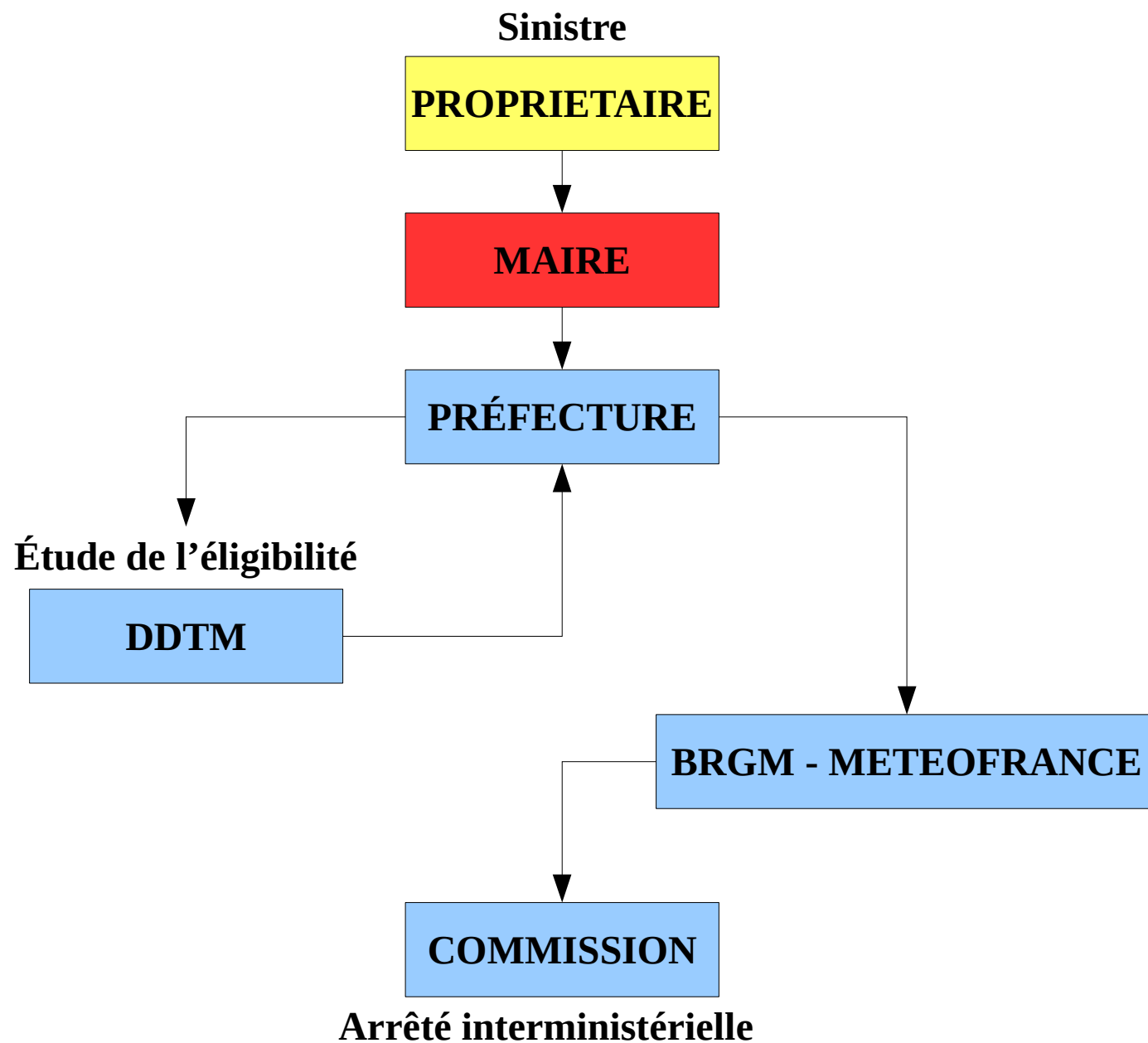
- Exemple : Inventaire Communaut   Urbaine d'Arras
- Exemple du souterrain de V  lu

La mission « Cavité » de la DDTM 62

=> Amélioration de la connaissance et capitalisation de la donnée.

=> Aide aux particuliers et collectivités:

- Intervention sur effondrement et reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
- Financements d'études (Cas de Sallaumines, Arras).



La mission « Cavit   » de la DDTM 62

- => Am  lioration de la connaissance et capitalisation de la donn  e.
- => Aide aux particuliers et collectivit  s
- => D  velopper la prise en compte du risque par les communes

Conclusions

- => Appui et conseil ;
- => Mise en place d'un réseau pérenne multi-acteurs ;
- => Améliorer la connaissance ;
- => Développer et aménager les territoires en tenant compte du risque.

Merci de votre attention

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
Unité Gestion des Risques**

☎ : 03.21.22.99.20

✉ : ddtm-mission-cavite@pas-de-calais.gouv.fr

Responsable d'unité : Christian HENNEBELLE

Mission Cavité : Marie-Laure DE FRU / Jérémy DELVAL / Mélanie PONTEL

